

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 71
N° identifiant 2023-0076

Titre Convention de partenariat entre la ville de Poitiers, Grand Poitiers et Initiative développement

Rapporteur(s) Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ. Projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 entre la ville de Poitiers, Grand Poitiers Communauté urbaine et Initiative développement

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Économie - Emploi - Enseignement supérieur
------------------	---

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. À ce titre, elle les soutient activement.

Les thématiques des projets de coopération internationale portées par la ville de Poitiers sont centrées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Parce que la solidarité internationale est un engagement d'équité mondiale et de paix pour l'avenir, Poitiers entend aussi, à travers ces échanges, participer à la construction d'un monde plus juste.

La ville de Poitiers est jumelée avec Moundou depuis 1989. Fortes de ce jumelage historique, Poitiers et Grand Poitiers sont les seules collectivités françaises à travailler avec le Tchad sur des projets d'éducation, d'autonomisation des femmes, de participation citoyenne, de santé, d'eau et d'assainissement, de gestion des déchets et de résilience climatique.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'établissement d'un partenariat tripartite stratégique pluriannuel encadré par une convention de 2023 à 2026 entre la ville de Poitiers, Grand Poitiers, et l'Organisation non gouvernementale (ONG) Initiative développement.

Initiative développement est une association de solidarité internationale créée à Poitiers, en janvier 1994, intervenant actuellement dans neuf pays (Bénin, Comores, Congo-Brazzaville, Madagascar, Haïti, Sénégal, Tchad, Burkina-Faso et France). Initiative Développement intervient au Tchad, depuis 2004, notamment à Moundou et est aujourd'hui reconnue comme un acteur légitime de l'appui à la décentralisation et du développement local, intervenant sur les thématiques de la lutte contre le dérèglement climatique, de la participation citoyenne, de l'accès à l'eau et à l'assainissement, de la gestion des déchets et de l'éducation.

L'objet de la convention est de renforcer une vision stratégique commune sur les intérêts des trois parties et de préciser les modalités de coordination et de renforcement de leurs actions en direction du Tchad et du territoire de Grand Poitiers en mettant en œuvre leurs compétences respectives.

Les trois parties s'engagent à collaborer sur des axes stratégiques communs :

- transition écologique et résilience territoriale dont les thématiques eau, assainissement et gestion des déchets
- participation citoyenne et jeunesse.

Il vous est proposé que la ville de Poitiers s'engage, sous réserve du vote du budget, à soutenir financièrement Initiative développement dans la réalisation des objectifs et des actions objets de la convention sur la période 2023-2026 à hauteur maximale de 30 000 € sur ses fonds propres en subvention affectée et d'investissement, en priorité pour des actions au Tchad, et ce sur la base d'un programme d'activité annuel et d'une demande de cofinancement.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'accepter les financements tels que définis ci-dessus**
 - **en fonction des projets proposés, d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574 du budget Principal ou à l'opération 1200 « Solidarités - Investissement courant », article 20421 ou 20422 du budget Principal**
 - **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention attenante, et les avenants éventuels sans incidence financière.**
-

POUR
CONTRE
Abstention
Ne prend pas part au vote

0
0
0
0

La Maire,
Léonore MONCOND'HUY
Le Secrétaire,
Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE

--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	